

Calendrier 1^{ère} relève 2024 :

Dates limites de dépôt des dossiers :

- Auprès des Technopoles **jeudi 08 février 2024 (midi)**
- Auprès de la Région **jeudi 22 février 2024 (midi)**
- Comité d'expertise **mercredi 20 mars 2024**

Objectif de décision de soutien et conventionnement (indicatif) juin 2024

Calendrier 2^{ème} relève 2024 :

Dates limites de dépôt des dossiers :

- Auprès des Technopoles **jeudi 27 juin 2024 (midi)**
- Auprès de la Région **jeudi 11 juillet 2024 (midi)**

Comité d'expertise **mardi 10 septembre 2024**

Objectif de décision de soutien et conventionnement (indicatif) décembre 2024

Les dossiers déposés hors délai seront pris en compte lors du relevé suivant.

Les projets seront présentés par les porteurs de projet devant un comité d'expertise. Les technopoles seront également présentes, en appui.